

Frontaliers : comment obtenir la bourse grand-ducale ?

Obtenir une bourse grand-ducale : une occasion pour les

40 000 frontaliers belges de financer les études de leurs enfants dans l'enseignement supérieur.

● **Alexia PEREN**

Une année d'études dans l'enseignement supérieur coûte entre 8 000 et 12 000 €, d'après la Fédération des étudiants francophones. Le coût des transports et celui des logements varient beaucoup. Pour aider à faire face à ces dépenses, les frontaliers belges qui travaillent au Grand-Duché peuvent faire une demande de bourse pour les études auprès de l'État luxembourgeois. Un casse-tête administratif à régler avant le 31 octobre.

1. Belgique Avant de faire la demande de bourse luxembourgeoise, il faut faire toutes les démarches pour obtenir la bourse en Belgique. Quelle que soit la réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet, il faudra la joindre lors de la demande de la bourse luxembourgeoise. Il faut absolument obtenir cette réponse avant de poursuivre avec la demande de bourse du Cedies, le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur.

Pour faire la demande en Belgique, il faut se rendre sur le site des allocations d'étude de la fédération Wallonie-Bruxelles avant le 31 octobre de l'année concernée. Il est même préférable de le faire bien

avant, les demandes sont traitées par ordre chronologique.

D'ailleurs, la demande peut se faire via PDF ou bien par la plateforme électronique en ligne, et c'est cette dernière qui aura la priorité lors du traitement. Les demandes électroniques se font par la création d'un compte citoyen « Cerbère », pour que les serveurs récupèrent directement les données du registre national et celles du SPF Finances. Attention, pour faire la demande électronique via le compte Cerbère, il faut être majeur au moment de la connexion, le serveur récupérant les données de la carte d'identité pour l'identification.

Les délais de réponse pour **Le simulateur de calcul (disponible sur le site du Cedies) permet d'évaluer approximativement le montant de la bourse.**

l'obtention de la bourse belge varient beaucoup. Si le dossier est incomplet, c'est-à-dire si l'étudiant a des examens de deuxième session et ne peut donc pas s'inscrire directement dans l'enseignement supérieur, la demande de bourse ne sera traitée qu'après la communication de sa réussite.

2. Luxembourg Pour faire sa demande de bourse au Luxembourg, il faut

se rendre sur le site du Cedies. La bourse grand-ducale est composée de deux parties : la première demande, celle du semestre d'hiver, est à entrer entre le 1^{er} août et le 30 novembre. La demande pour le semestre d'été est à faire entre le 1^{er} janvier et le 30 avril.

Comme pour la bourse en Belgique, il est possible de faire la demande via un formulaire à télécharger ou via la plateforme en ligne MyGuichet, priorité aux demandes réalisées en ligne.

Il est conseillé par le Cedies de faire la demande le plus vite possible, même s'il manque des documents. Quand le gestionnaire de dossier examinera la demande, il contactera le demandeur pour réclamer les documents manquants.

Il ne faut surtout pas envoyer ces documents sans la demande préalable du gestionnaire de dossier, sinon ils seront classés sans suite.

Cependant, il vaut mieux récupérer tous les documents nécessaires avant de faire la demande de bourse grand-ducale, car le temps pourrait manquer. Comme les dossiers incomplets seront traités après les formulaires complets, cela permet aux demandeurs de gagner du temps.

La balance est à faire entre la nécessité de l'envoyer rapidement, mais complète... ■

L'offre de la bourse grand-ducale

La bourse de base s'élève à 1000 € par semestre.

La bourse familiale ajoute 250 € par semestre si un second enfant est bénéficiaire d'une aide financière pour des études supérieures.

Il est possible d'obtenir jusqu'à 1 900 € sur l'année pour une bourse sur critères sociaux : si le revenu du ménage égale le salaire social minimum (ssm), fixé à 1 998,59 €, l'enfant bénéficiera

de la totalité des 1 900 €. La somme est échelonnée et descend jusqu'à 275 € si le revenu du ménage vaut entre 3,5 fois et 4,5 le ssm.

La bourse de mobilité (si l'étudiant étudie en dehors de la Belgique), attribuée chaque semestre, apporte 1 225 € supplémentaires.

Les frais d'inscription sont eux aussi couverts par la bourse : 100 € seront déduits d'office, le reste de la somme sera divisé

par deux et réparti entre la bourse et le prêt étudiant. Par exemple, pour des frais d'inscriptions s'élevant à 835 € (universités belges), la somme attribuée par la bourse grand-ducale pour les frais d'inscription sera de 367,50 €.

Il est aussi possible de contracter un prêt étudiant, d'une valeur de 3 250 €. Le prêt doit être demandé dans une banque conventionnée par l'État, et est à rembourser dans les 10 ans.

A.P

Pièges et particularités des demandes

● Alexia PEREN

Lors des demandes des bourses, de nombreuses particularités, pas forcément évidentes, apparaîtront.

L'entièreté des allocations d'études attribuées en Belgique sera soustraite au montant accordé par la bourse luxembourgeoise.

Si l'étudiant reçoit la bourse en Belgique, et reste éligible pour la bourse luxembourgeoise, il recevra le différentiel, la somme attribuée par la bourse belge sera soustraite à celle perçue par la bourse du Luxembourg.

Le prêt est quant à lui disponible dans son intégralité.

Le prêt doit être remboursé dans les 10 ans suivant sa souscription, mais le début des remboursements ne commence que dans les deux ans suivant l'obten-

tion du diplôme. Il est possible d'obtenir un délai supplémentaire pour le remboursement.

Pour la bourse belge, comme celle du Grand-Duché, l'étudiant doit posséder un compte en banque, dont le format bancaire est IBAN, le montant de la bourse sera reverse sur son compte personnel et non sur celui du chef de ménage.

Le travailleur ayant à charge l'étudiant doit avoir exercé son activité au grand-duché du Luxembourg pendant au moins cinq des sept années précédant la demande.

Les données personnelles et l'état d'avancement du dossier de demande d'allocation d'études seront transmis à l'établissement dans lequel la demande d'inscription a été faite, pour faciliter le traitement du dossier d'inscription. ■